



SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

RECUEIL DES ACTES

ADMINISTRATIFS

*** * * * ***

Année 2009

Numéro spécial

**Arrêté n° 09-0163 du 18 mai 2009, portant nomination d'un régisseur
d'avances auprès de la direction de la solidarité et de la santé de Corse et de Corse-
du-Sud.**

18 mai 2009

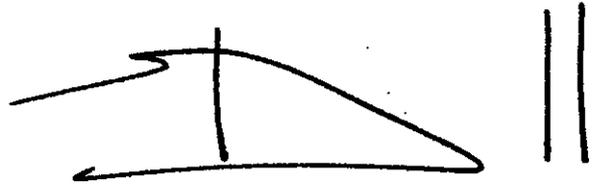
Article 3 : Le montant de l'avance consentie au régisseur est de 2752 euros.

Article 4 : Le régisseur est tenu de constituer un cautionnement.

Article 5 : Le régisseur effectuera la remise des pièces justificatives à l'ordonnateur, lorsque le montant de l'avance est atteint et au minimum une fois par mois.

Article 6 : Le Secrétaire pour les affaires générales de Corse, le Directeur de la solidarité et de la santé de Corse et Corse du sud, sont chargés, chacun pour ce qui concerne l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet de Corse

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated shape with a vertical line through the middle and a horizontal line at the bottom. To the right of the signature are two vertical parallel lines.

Stéphane BOUILLON